

Le projet de stockage des déchets nucléaires à Bure suscite l'inquiétude



ALEXANDRE MARCHIL/EST REPUBLICAIN/MAXPPP

Christian Leyrit, président de la Commission nationale du débat public, lors de l'audition des différents intervenants du futur centre industriel de stockage Cigéo de Bure (Meuse) par un panel citoyen.

La Commission nationale du débat public a souligné hier à l'issue d'un débat public de plusieurs mois l'inquiétude suscitée par le projet Cigéo. Selon la commission, le calendrier de mise en service du futur site de stockage des déchets nucléaires les plus dangereux doit être revu.

« Inquiétude » et « sentiment d'impuissance » : voilà, pour la Commission nationale du débat public (CNDP), ce qui ressort d'un débat public de huit mois organisé, avec difficultés, sur le projet de stockage en profondeur des déchets nucléaires les plus radioactifs. Prévu par la loi, ce débat a eu le plus grand mal à se tenir, les opposants les plus virulents au projet Cigéo développés par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) ayant empêché la tenue de réunions publiques. « *Les pouvoirs publics ne doivent pas s'y tromper*, a souligné hier le président de la CNDP, Christian Leyrit. *Ce sentiment d'impuissance est partagé par un grand nombre de citoyens, et pas seulement par la poignée d'entre eux qui ont empêché les réunions.* »

Dans ce contexte, a-t-il poursuivi, « *l'attribution de marchés publics par l'Andra, en plein débat public, comme si tout était déjà décidé, est particulièrement dommageable. Cela renforce le sentiment, déjà fort répandu, que les opinions exprimées par les citoyens lors du débat sont de peu d'importance.* » Pour la CNDP, il est « urgent » de restaurer un climat de confiance autour de ce projet hors normes, qui pose d'inhabituelles questions éthiques.

L'objectif de Cigéo est de neutraliser les déchets les plus radioactifs de l'industrie nucléaire, potentiellement dangereux pendant des centaines de milliers d'années. Après un premier débat public, la loi de 2006 a opté pour le stockage en couche géologique profonde. Le site de Bure, aux confins de la Meuse et de la Haute-Marne, a été retenu, pour une mise en service prévue en 2025.

Le deuxième débat public, organisé du 15 mai au 15 décembre, portait sur le projet industriel lui-même, ses modalités techniques et ses impacts économiques. Faute de réunions publiques, la Commission du débat public a organisé des débats interac-

« Beaucoup de gens s'inquiètent de choix potentiellement irréversibles alors que les risques à très long terme ne peuvent pas être connus. »

tifs sur Internet, a mis en ligne plus de 150 « cahiers d'acteurs » et organisé une conférence de citoyens. « *Même sans réunions publiques, le débat a eu lieu* », a assuré hier Christian Leyrit.

Selon Claude Bernet, président de la commission particulière à Cigéo, il en ressort une très forte inquiétude sur les questions de sécurité. « *Beaucoup de gens s'inquiètent de choix potentiellement irréversibles alors que les risques à très long terme ne peuvent pas être connus* », a précisé Christian Leyrit. De ce point de vue, il est urgent selon lui de restaurer la confiance perdue entre les citoyens et les porteurs du projet, en faisant notamment appel à des experts indépendants français ou étrangers « *qui pourront faire des études approfondies* ».

Dans le même esprit, si des critères géologiques ont prévalu dans le choix de Bure, de nombreux acteurs ont souligné son éloignement avec les centres de production des déchets. Dès lors se pose la question du transport de ces colis hautement radioactifs, qui devront traverser une partie de la France par le train.

Pour la Commission du débat public, la date de mise en service initialement prévue en 2025 doit être reportée. « *Une majorité d'experts considèrent en effet que ce calendrier est trop tendu et que des preuves supplémentaires doivent être apportées sur la sécurité du projet* », estime-t-elle. Elle préconise

notamment d'introduire dans le processus une étape de stockage « pilote », pour tester la capacité de l'opérateur à maîtriser l'ensemble des risques.

Au passage, la commission épingle le gouvernement qui s'apprête

à introduire la question de la réversibilité du stockage dans la loi de transition énergétique qui doit être discutée cette année. Une initiative en contradiction avec le besoin de « desserrement » du calendrier.

Enfin, la commission rappelle que le débat public s'est tenu alors même que manquaient deux informations essentielles pour l'éclairer : l'Andra n'a pas fourni, comme elle s'y était engagée, une évaluation réactualisée du coût du projet ; quant à la quantité de déchets à enfouir, elle peut varier du simple au double en fonction des choix de politique énergétique qui seront faits par la France sur la poursuite ou non du programme nucléaire.

EMMANUELLE RÉJU